



**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 27 OCTOBRE 2021 A 19H00
A LA SALLE DE LA MAIRIE**

SESSION ORDINAIRE

Date de la convocation : 19/10/2021
Nombre de conseillers en exercice : 8
Secrétaire de séance : Monsieur François STEL

L'an deux mil vingt et un, le vingt-sept octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni à la Salle de la Mairie sous la présidence de M. Daniel BEY, Maire de la Commune.

PRESENTS : PRESENTS : Madame Josiane BERAUD et Messieurs Daniel BEY, Laurent MAILLARD, Aymeric CUVELIER, François STEL et Denis DECHOUX.

ABSENTS EXCUSES :

Mme Michèle SCHILLING donne pouvoir à M. François STEL
Mme Marion DOU donne pouvoir à M. Denis DECHOUX

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du compte rendu du procès-verbal du conseil précédent
- 2) Revalorisation du patrimoine naturel de la commune (Espace Valléen) : plan de financement
- 3) Camping municipal : Tarifs
- 4) Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'ANC du camping
- 5) Remplacement de M Claude TRIQUET dans les différentes commissions
- 6) Prochain Rocassin
- 7) Divers

Le quorum est atteint.

1) Approbation du compte rendu du procès-verbal du conseil précédent.

Après lecture, le CR est adopté à l'unanimité des membres présents au dit conseil.

2) Revalorisation du patrimoine naturel de la commune (Espace Valléen) : plan de financement

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que dans le cadre de l'appel à projet Espace Valléen, porté par la Communauté de Communes de Serre-Ponçon, la commune a déposé un dossier pour la « revalorisation du Patrimoine Naturel de Saint-Apollinaire.

Ce projet se découpe en trois grands axes :

Le projet de requalification du centre bourg

Il est prévu d'aménager le centre du « village perché » avec des aménagements et équipements paysagers (aire de jeux, théâtre de verdure, belvédère...).

Les aménagements du tour du lac

La commune a pour projet de réaménager les abords du lac de St-Apollinaire afin de développer son attractivité et de valoriser son environnement.

Les sentiers de randonnée pédestre

L'objet est de faire découvrir la commune et ses points de vue remarquables, de disposer de toute une variété de randonnées de 4 à 13 km, pour tous les niveaux. Elles pourront partir du belvédère bas ou du futur belvédère haut de l'église, et permettront d'aller jusqu'au centre de vacances du Pigneroux, à Picoune (Savines le lac), au Pomeyret (sur les hauteurs de Prunières), vers les Aiguilles de Chabrières et la station de Réallon. Ces randonnées permettront aussi de faire la liaison avec les sentiers des communes environnantes. Elles seront également connectées au GR50 et au chemin de Compostelle, ainsi qu'au GRP du tour du lac de Serre-Ponçon.

Le projet consiste à tracer, baliser et cartographier les sentiers de randonnée pédestre pour les habitants de St Apollinaire et les touristes qui souhaitent pouvoir s'adonner à cette passion en toute sécurité.

Cette action s'inscrit dans le projet de territoire dans l'objectif 3.4: « Conforter les liaisons intra et inter villageoises ». Cet enjeu et cet objectif existaient déjà dans le PADD 2014, nous proposerons de les garder car toujours d'actualité mais nous les avons précisé et développé.

Ces trois sous projets s'inscrivent parfaitement dans l'enjeu 2 du dossier de candidature espace valléen de CCSP qui est de « Valoriser le territoire de Serre-Ponçon tout en le préservant avec une offre qualifiée et diversifiée et dont l'impact sur l'environnement est mesuré », et plus particulièrement dans les actions suivantes :

- Aménager les sites vitrine de territoire
- Continuer le développement d'activités de pleine nature
- Proposer de nouvelles offres APN

Pour mettre en œuvre ce projet, le Maire propose la valorisation des travaux et le plan de financement ci-dessous :

Valorisation	
AMENAGEMENT PAYSAGER / REQUALIFICATION DU CENTRE BOURG	
1- BELVEDERE BAS	37 170.00 €
2 - MONTEE DE L'EGLISE	20 800.00 €
4 - BELVEDERE HAUT	27 150.00 €
6- ROUTE DU LAC	30 750.00 €
7 - PLACE DU TILLEUL	24 400.00 €
Total travaux	140 270.00 €
Prestation intellectuelle (13.5%)	18 936.45 €
Revision prix (12.5%)	17 533.75 €
Etudes complémentaires (0.75%)	1 052.03 €
Frais divers (0.75%)	1 052.03 €
Total prestations hors travaux	38 574.25 €
TOTAL AMENAGEMENT PAYSAGER	178 844.25 €
AMENAGEMENT DU TOUR DU LAC	
Installation de chantier	5 000.00 €
Terrassements Déblais	30 000.00 €
Nivellement cheminement autour du lac	8 500.00 €
Empierrement stabilisé cheminement autour du lac	17 000.00 €
TOTAL VOIRIE	60 500.00 €
Jeux modulaires en bois	20 000.00 €
Espaces verts	30 000.00 €
Haies	3 600.00 €
Arbres	3 000.00 €
Réfection Ponton	3 000.00 €
Création Ponton	6 000.00 €
Bancs	1 600.00 €
Signalétique	4 000.00 €
Calade pour gué	8 800.00 €
Bordures bois	8 000.00 €
Clôture poteaux bois-cordes limite parking/privé	7 500.00 €
TOTAL OUVRAGES	95 500.00 €
TOTAL AMENAGEMENT TOUR DU LAC	156 000.00 €
SENTIERS DE RANDONNEE	
5 bancs	2 500.00 €
4 tables avec leur bancs	5 000.00 €
3 passerelles pour traverser les ruisseaux	3 000.00 €
2 grands panneaux indiquant les parcours	3 000.00 €
500 guides	5 000.00 €
Total	18 500.00 €
TOTAL GENERAL	353 344.25 €

Plan de financement		
ETAT	106 003.28 €	30%
REGION (FNADT)	106 003.28 €	30%
DEPARTEMENT	70 668.85 €	20%
AUTOFINANCEMENT	70 668.85 €	20%
TOTAL	353 344.25 €	100%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les plans de valorisation et de financement présentés par Monsieur le Maire
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'ensemble des financeurs pour ce projet
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires à l'engagement et au paiement des dépenses

3) Camping municipal : Tarifs

Monsieur le Maire propose de rester sur les mêmes que ceux pratiqués par « Campéole » cette saison et de définir des tarifs pour les périodes hors juin septembre.

Une commission tarif est créé avec comme membres M. DECHOUX et M. MAILLARD

4) Maitrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'ANC du camping

M. le Maire précise qu'il est nécessaire que le Conseil Municipal lance le marché de maîtrise d'œuvre afin de connaître le coût estimé des travaux pour la réhabilitation de l'assainissement du camping avant de lancer le marché correspondant à ces travaux.

Monsieur le Maire présente aux conseillers le rapport d'analyse des offres annexé à la présente délibération.

Une seule offre a été reçue.

La prestation est proposée en 4 phases successives qui se dérouleront selon le calendrier fixé avec la commune. La facturation de chaque phase se fera en fonction de leur réalisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Prend acte du rapport d'analyse des offres de IT05 ;
- Retient l'entreprise Chleau pour le marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation et mise en conformité de la filière d'assainissement autonome du Camping de Saint Apollinaire pour un montant de 9629.75 € HT
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la passation de ce marché

5) Remplacement de M Claude TRIQUET dans les différentes commissions

Le Maire explique qu'il est nécessaire de procéder à de nouvelles élections, afin de désigner de nouveaux membres dans diverses commissions communales et intercommunales suite à la démission de M. Claude TRIQUET.

MANDEMENT

Election à scrutin secret et à la majorité absolue selon les articles L5211-7, L5212-7 et L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Les conseillers municipaux, à l'unanimité, choisissent de voter à mains levées les délégués conformément à l'article L 2121-21 du CGCT.

Au 1^{er} tour :

Votants : 8 Nombre de pouvoir : 2 Suffrages exprimés : 8 Majorité absolue : 5

M. Daniel BEY est élu titulaire afin de remplacer M. Claude TRIQUET.

Le tableau des élus communaux au mandement est désormais le suivant.

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Mr BEY Daniel	Mme BERAUD Josiane
Mme ADESIR SCHILLING Michèle	Mr CUVELIER Aymeric

Commission Environnement Forêt Bois énergie

Election à scrutin secret et à la majorité absolue selon les articles L5211-7 et L5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales. Les conseillers municipaux, à l'unanimité, choisissent de voter à mains levées les délégués conformément à l'article L 2121-21 du CGCT.

Au 1^{er} tour :

Votants : 6 Nombre de pouvoir : 2 Suffrages exprimés : 8 Majorité absolue : 5

M. Daniel BEY est élu suppléant afin de remplacer M. Claude TRIQUET.

Le tableau des élus communaux à la Commission Environnement Forêt Bois énergie de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon est désormais le suivant.

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Mme Josiane BERAUD	Mr BEY Daniel

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Titulaire d'office le Maire, Puis, élection à la représentation proportionnelle au plus fort reste, 3 délégués, selon l'article 22 du Code des Marchés Publics.

Mme Josiane BERAUD est désignée pour être membre suppléante à la place de M. Claude TRIQUET.

La composition de la CAO est désormais la suivante :

TITULAIRES
Mr ADESIR SCHILLING Michèle
Mr DECHOUX Denis
Mr MAILLARD Laurent
SUPPLEANTS
Mr CUVELIER Aymeric
Mme DOU Marion
Mme BERAUD Josiane

CCAS

Le Maire en est le Président. Puis, élection de 4 délégués, à la représentation proportionnelle, selon les articles L123-6 du Code d'Action Sociale et des Familles.

L'ensemble des conseillers étant déjà membres titulaires ou suppléants, Monsieur Claude TRIQUET ne peut pas être remplacé au sein du CCAS.

La composition du conseil d'administration du CCAS est désormais la suivante :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Mme Josiane BERAUD	
Mr DECHOUX Denis	Mr STEL François
Mr CUVELIER Aymeric	Mr MAILLARD Laurent
Mme DOU Marion	Mme ADESIR SCHILLING Michèle

6) Demande de financement pour les travaux de rénovation du camping

Monsieur le Maire demande d'ajouter les présentes délibérations à la séance.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que dans le cadre de la reprise du camping en régie directe, il serait nécessaire de faire des travaux de rénovation concernant les terrasses des bungalows et les points de barbecue collectif.

Il informe le conseil que le Conseil Départemental, depuis sa délibération du 23 juin 2020, intervient dans le cadre de l'aide aux tiers (en investissement et en fonctionnement), à destination des communes et leurs groupements ainsi que des associations.

Ces enveloppes confortent le Département dans le domaine de la solidarité territoriale et permettent aux Conseillers Départementaux de proposer dans leurs cantons une liste d'opérations à programmer selon un taux d'intervention ne pouvant excéder 70 % du coût global du projet.

Sont éligibles à ces enveloppes, les opérations dont l'objet :

- Ne relève pas d'une des thématiques prioritaires,
- N'est pas en contradiction avec les politiques portées par le Département.

Lors de la session du 21 septembre 2021, les Conseillers Départementaux ont voté une dotation complémentaire de 500 000 euros dans le cadre des enveloppes cantonales d'investissement, portant à 1 500 000 euros le montant total de cette enveloppe cantonale d'investissement pour l'année 2021.

Monsieur le Maire propose donc de valoriser les travaux du camping, comme ci-dessous, et de demander une subvention au Conseil Départemental pour pouvoir les réaliser.

Plan de financement					
Dépenses			Recettes		
Libellé	Montant	Taux	Libellé	Montant	Taux
Aménagement du chantier	250.00 €	2%	DEPARTEMENT	8 330.00 €	70%
Reprise des terrasses en bois	6 600.00 €	55%	AUTOFINANCEMENT	3 570.00 €	30%
Démolition barbecue	1 250.00 €	11%			0%
Reconstruction barbecue	3 800.00 €	32%			0%
TOTAL	11 900.00 €		TOTAL	11 900.00 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement présenté par Monsieur le Maire
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Départemental pour ce projet
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires à l'engagement et au paiement des dépenses

7) Demande de financement pour l'équipement du camping

Monsieur le Maire demande d'ajouter les présentes délibérations à la séance.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que dans le cadre de la reprise du camping en régie directe, il est nécessaire de faire des investissements, pour pouvoir débiter l'exploitation.

Il est notamment primordial de faire réaliser un site internet qui permette la réservation en ligne mais aussi de s'équiper de matériel informatique pour la réception.

Monsieur le Maire propose donc de ces investissements, comme ci-dessous, et de demander un fond de concours de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon, pour cette opération.

Plan de financement					
Dépenses			Recettes		
Libellé	Montant	Taux	Libellé	Montant	Taux
Création d'un site Web avec réservation	7 400.00 €	65%	Communauté de Communes de Serre-Ponçon (Fond de concours)	5 700.00 €	50%
Matériel informatique	4 000.00 €	35%	AUTOFINANCEMENT	5 700.00 €	50%
TOTAL	11 400.00 €		TOTAL	11 400.00 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement présenté par Monsieur le Maire
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Départemental pour ce projet
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires à l'engagement et au paiement des dépenses

8) Prochain Rocassin

La liste des articles est dressée.

9) Divers

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée le mercredi 27 octobre 2021 à 21H10.

Le prochain conseil municipal est prévu le 24 novembre 2021 à 19h00 à la salle de la Mairie.

Monsieur Le Maire,
Daniel BEY



